

SOCIETE DE MISE EN VALEUR
AGRICOLE DE LA CASAMANCE
(SOMIVAC)

INSTITUT SENEGALAIS DE
RECHERCHES AGRICOLES
(ISRA)

F0000 157

APPORT DE MISSION

(C) 1 L S S

DU 12 AU 15/09/1988

ETUDES SUR LES EXPERIENCES SENEGALAISES EN MATIERE
DE VALORISATION DES SOLS ET FORETS DE MANGROVES A
ZIGUINCHOR-CASAMANCE-SENEGAL

PAR

EL HADJ MAKHTAR NDIAYE
SOMIVAC-ZIGUINCHOR-

IBRAHIMA DIAITE
ISRA/DRPF-ZIGUINCHOR

INTRODUCTION

A l'initiative du Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), une mission sur les sols et forêts de mangrove s'est déroulée du 12 au 15 septembre 1988, dans la Région de Ziguinchor.

I. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif essentiel visé par le CILSS en initiant cette mission est de permettre aux techniciens de la Sous Région d'échanger leurs expériences en matière d'exploitation et de gestion des sols et forêts de mangrove. Comme on le sait, ce type de sol représente de grandes superficies dans les trois pays que sont la Guinée Bissau, la Gambie et le Sénégal.

II. COMPOSITION DE LA MISSION

Initialement la composition de la mission était prévue comme suit :

- deux (02) techniciens de Guinée Bissau;
- deux (02) techniciens de la Gambie;
- deux (02) Responsables du CILSS (1 technicien et 1 administratif)
- et deux (02) techniciens sénégalais : Un de l'ISRA et un de la SOMIVAC pour la coordination et la conduite de la mission sur le terrain.

Pour des raisons encore non connues, la délégation gambienne n'est pas venue et la mission s'est finalement limitée à la Guinée-Bissau, au Sénégal et à l'encadrement du CILSS.

Ainsi étaient présents :

- 1.) Paulino DIAS : Guinée Bissau
- 2.) Mamadou KAMARA : Guinée Bissau
- 3.) Vicens Guy René : CILSS Ouagadougou
- 4.) Ibrahima KAMARA : CILSS Ouagadougou
- 5.) Ibrahima DIAITE : Sénégal
- 6.) El Hadj Makhtar NDIAYE : Sénégal.

III. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission a duré quatre (04) jours. Le premier jour a été consacré à l'accueil des délégations, à leur installation, le matin et dans l'après-midi, une visite de courtoisie a été faite au Gouverneur de la Région de Ziguinchor, suivie d'une séance de travail en salle. C'est au cours de cette séance que le programme arrêté par Monsieur VICENS pendant sa mission préparatoire en accord avec les techniciens de l'ISRA et de la SOMIVAC, a été discuté et réajusté. Ainsi pour les visites de terrain les sites suivants ont été retenus :

- 1.) Barrage anti-sel de Guidel ;
- 2.) Vallée de Narsassoum ;
- 3.) Barrage d'Affiniam ;
- 4.) Digue de Djiguinoum ;
- 5.) Projet-test de crevetticulture de Katakalousse ;
- 6.) Village de Boulando.

Les techniciens de l'ISRA et de la SOMIVAC ont ensuite exposé et expliqué avec des cartes, diapositives et fiches techniques à l'appui, l'approche adoptée par leurs organismes respectifs, les réalisations faites et les contraintes rencontrées. Des demandes d'éclaircissement et des contributions importantes de la part des Bissau-Guinéens et des Responsables du CILSS ont mis fin à cette rencontre. Les journées des 13 et 14 et 15 septembre ont été réservées aux visites de terrain et la réunion de synthèse a eu lieu dans l'après-midi du jeudi 15 à Oussouye.

IV. RESULTATS ET CONCLUSIONS

A l'issue de cette mission de quatre (04) jours sur les sols et forêts de mangrove, on peut tirer les conclusions suivantes :

La stratégie suivie par le Gouvernement du Sénégal et qu'il applique la SOMIVAC consiste :

- a) A l'édification d'ouvrages anti-sel sur les différents affluents du Fleuve Casamance pour arrêter l'avancée de la langue salée dans les zones rizicultivables.
- b) la réhabilitation et à la récupération des terres abandonnées pour cause de salinisation et risques d'acidification. Deux variantes peuvent être notées dans cette approche :
 - 1.) La variante "grands et moyens barrages", réalisés généralement à l'entreprise et à coût relativement élevé.
 - 2.) La variante "petits barrages et digues" à forte participation paysanne et à moindre coût.

Ces deux approches en apparence opposées sont au contraire complémentaires, car les grands barrages sont construits sur les affluents principaux du Fleuve (ramification de 1er ou 2ème ordre) tandis que les petits barrages et digues sont édifiés sur les affluents secondaires (ramification de 3ème et 4ème ordres du Fleuve).

Concernant les grands et moyens barrages on peut citer par ordre d'importance dimensionnelle :

- . Réalisés :
 - . Affiniam (Département de Bignona) ;
 - . Guidel (Département de Ziguinchor) ;
 - . Diaboundi Be lante (Département de Sédhiou) ;
 - . Diagonon (Ziguinchor).
- Prévus :
 - . Baïlla (Bignona)
 - . Kamobeul (Oussouye)
 - . Soungroungroun (Marsassoum).

Pour ce qui est des petits ouvrages, on peut citer :

- . Djiguinoum ;
- . Katouré ;
- . Oulampane
- . Mampalago.

La réhabilitation des sols derrière les ouvrages construits fait l'objet de concertation et de travail d'équipe entre la recherche et le développement ; c'est ainsi que les aspects de reforestation (par des essences naturelles locales ou par des espèces introduites), de pêche de gestion des ouvrages en rapport avec la spécificité des terres (risque ou non d'acidification) de santé des populations des zones concernées etc... sont-ils pris en considération par l'ISRA, la SOMIVAC et d'autres Instituts spécialisés (ex du barrage de Guidel).

Les sites qui ont été retenus pour les visites de terrain sont assez représentatifs de l'état d'avancement des réalisations dans le domaine des mangroves de cette région.

1. DIGUE ANTI-SEL DE DJIGUINOUM

Dans le Département de Bignona, elle vise à récupérer 90 ha de terres salées et à protéger 150 ha non salés.

2. AFFINIAM (DEPARTEMENT DE BIGNONA)

C'est le premier grand barrage de la Région aux points de vue dimensions et superficie à récupérer : 11.600 ha.

3. BARRAGE DE GUIDEL

Dans le Département de Ziguinchor : deuxième grand barrage qui vise à récupérer 1.150 ha de terres. Il est opérationnel depuis avril 1982 et le suivi et les expérimentations faits par l'ISRA et la SOMIVAC ont permis de collecter une masse d'informations relatives à la gestion de l'ouvrage, à l'évolution des sols et eaux (salinité, acidité, écoulement) à la régénération de la mangrove naturelle. à l'évolution de la population piscicole ainsi qu'à l'influence du

4. VALLEE DE MARSASSOUM

Dans le département de Sédhiou : ce site a été choisi pour montrer à la mission un exemple typique de dégradation de la mangrove. En effet, vers les années 1960 il existait dans cette zone entre le village de Diébn et le bac de Marsassoum une forêt impénétrable, extrêmement dense de palétuviers à la verdure éclatante. 9 l'heure actuelle, c'est une étendue à perte de vue, jonchée de souches d'arbres morts qui offre au visiteur un aspect hideux et de désolation.

L'urgence de mener une action pour remédier à cette situation est évidente. Signalons dans ce cadre qu'un barrage anti-sel est prévu sur ce bras du Fleuve.

5. BOULANDOR.

Dans le Département de Bignona ce village n'est pas tout à fait intéressé par la mangrove, mais c'est un point test d'aménagement du terroir, où l'intégration véritable : Agriculture - Elevage - Foresterie est en expérimentation sous la direction de l'ISRA. En présentant concrètement tous les rôles de l'arbre, la recherche tente de décider spontanément les populations à l'introduire judicieusement dans leurs exploitations courantes.

6. KATAKALOUSSE

Dans le département d'Oussouye : cet essai d'élevage de crevettes représente une autre alternative d'utilisation de 17 mangrove et sa réussite pourrait ouvrir une voie très intéressante dans l'exploitation de ce type de sols.

En conclusion, ce ne sont pas des "recettes" toutes faites, transférables d'une zone à une autre que nous avons voulu montrer, mais les premiers éléments de résultats d'une approche, d'une stratégie prudente dans le domaine de l'exploitation et de la gestion de cet environnement écologique fort complexe que sont les sols et forêts de mangrove.